

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

SECTION DE L'ARIEGE – BP 151 – 09003 FOIX Cédex
(Tél : 05 61 65 65 98 - 06 70 94 08 48 <http://www.ariège.ldh-France.org>)



Monsieur le PRESIDENT du Conseil Général
Monsieur le PROCUREUR
Monsieur le PREFET
Monsieur le DIRECTEUR Chiva du val d'Ariège

Foix le 14 décembre 2009

Objet : demande d'autorisation de prise en charge ponctuelle d'un mineur étranger « isolé »

Messieurs,

Ne sachant, à ce jour, à qui adresser notre demande, c'est aux quatre autorités que vous représentez que nous envoyons ce courrier, qui, nous l'espérons ne restera pas lettre morte.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les pérégrinations imposées au jeune Pitshou MIMPOULOU MANGAFU jusqu'à son échouage au CHIVA du Val d'Ariège. Après avoir rencontré ou communiqué avec l'ensemble des acteurs, nous constatons amèrement que deux mois plus tard aucune solution n'a été avancée et que le jeune congolais semble devoir être condamné à finir sa carrière de « mineur isolé » dans le service de pédiatrie dont nous saluons, au passage, le dévouement et la conscience professionnelle.

Aujourd'hui, les informations convergent, le jeune Pitshou ne comprend plus rien à rien et se demande si l'hôpital n'est pas, de fait une prison, où tout le monde se serait entendu pour l'enfermer. Il semble avoir besoin d'abord de respirer, puis de comprendre ce qui lui arrive, enfin besoin de savoir de quoi son avenir sera fait... selon le bon vouloir de qui ?

Nous n'ignorons rien des conflits qui agitent les institutions entre-elles... Nous n'ignorons rien des charges de chacun : Reconnaissance administrative, devoir judiciaire de protection, devoir administratif de protection, devoir de soin... Chacun de vous est interpellé par cette situation, d'où notre embarras à cibler notre demande.

Nous venons de commémorer les engagements de la France quant aux droits de l'enfant et vivons assez mal que de telles pratiques viennent ternir ce qui ferait notre honneur en termes de droits.

Au-delà des valeurs que nous défendons, l'enfant, Pitshou va mal de son enfermement, va mal de son isolement et nous souhaitons pouvoir ouvrir une fenêtre d'air humain... Aussi souhaitons-nous pouvoir accueillir ce garçon pendant une quinzaine de jours à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour ce faire, nous avons besoin de vos autorisations, n'étant pas « famille d'accueil » même si nous pensons être dignes de confiance. Pour ce faire nous avons aussi besoin de savoir à qui, à l'issue de l'invitation, nous devons à nouveau confier Pitshou, ne serait-ce que pour lui expliquer que ce n'est pas un nouvel abandon mais un vrai départ vers un traitement légal de sa situation de jeune mineur étranger isolé dans « le pays des droits de l'Homme »... et de l'enfant.

Nous sommes prêts à accueillir Pitshou dès que vous nous donnerez « le feu vert » dans les conditions énoncées.

Avec nos remerciements, dans l'attente d'une réponse rapide, acceptez, messieurs, nos salutations respectueuses.

Pour la Ligue des Droits de l'Homme
Christian Morisse